



# AVIS DE COURSE

## Challenge Mini 6.50 « KAYA ROPES »

Date : le 6 et 7 septembre 2014

Organisé par la Société des Régates Rochelaises

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées au § 16,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. Les règles de classe « Mini 6.50 »
- 1.5. la partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaut.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale.  
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu par la classe mini 6.50 pour les épreuves de catégorie D et conformes au règlement et à la jauge Mini édition 2014

Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à : pas de limite.

- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à la SRR, accompagné des frais d'inscription, au plus tard le jeudi précédent la régate. La préinscription est possible par mail ou par fax avant le vendredi précédent la régate 17H.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### **4. DROITS A PAYER et DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

**Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> septembre 2014**

**Droits d'inscription : 80 €**

#### **5. PROGRAMME**

**5.1.** Confirmation des inscriptions :

Date et heure : Vendredi 5 septembre de 17 à 20H

**5.2.** Jours de course :

<b>Date</b>	<b>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</b>
Samedi 6 septembre	A disposition du comité de course à 11h – Courses à suivre
Dimanche 7 septembre	A disposition du comité de course à 10h - Courses à suivre Remise des prix au retour à terre

#### **6. JAUGE**

Des contrôles de jauge pourront être faits à tout moment pendant la compétition sur décision des organisateurs, du Comité de Course ou du Jury.

#### **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le vendredi 5 septembre 2014.

#### **8. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours construits ou parcours côtiers.

#### **9. SYSTEME DE PENALITE**

**9.1.** Règle 44.1 modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité de 1 tour

**9.2.** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

#### **10. CLASSEMENT**

**10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2 (deux).

Le nombre de courses devant être validées pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses moins la plus mauvaise est de 4 (quatre).

Les classements seront faits en temps réel pour les classes Monotype, en temps compensé type HN pour les séries Habitables

**10.2.** Le système de classement utilisé sera le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

#### **11. PLACE AU PORT**

Gratuité de port du lundi 1 au dimanche 7 septembre 2014.

#### **12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

### **13.COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

### **14.PRIX**

Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats.

### **15.DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

### **16.ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### **17.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la Société des Régates Rochelaises

**info@srr-sailing.com**

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

**www.srr-sailing.com**

### **Marées à La Rochelle :**

Date	BM	PM	coefficient
<b>Samedi 6 septembre 2014</b>	8h48	15h36	72
<b>Dimanche 7 septembre 2014</b>	9h48	16h26	92